

Paris, le 15 avril 2025

Le 28 mars dernier, deux titres distincts d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV) ont été enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et coexistent désormais sous la même dénomination.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche vétérinaire réaffirme son attachement au titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire délivré par APForm, élaboré par la profession vétérinaire pour répondre à ses besoins spécifiques, sous la gouvernance directe de la branche professionnelle vétérinaire.

La Commission Paritaire Nationale de Négociation et d'Interprétation rappelle que seul le titre délivré par APForm ouvre l'accès à l'échelon 5 de la classification prévue par la convention collective IDCC 1875.

Cette reconnaissance exclusive a été formalisée dans l'avenant n°84 du 16 janvier 2024, relatif à la classification et à la formation professionnelle, étendu par le ministère du Travail.

Contacts Presse :

Pour le collège Salariés : Anne-Marie LEBIS, Présidente de la CPNEFP - am.lebis@gmail.com

Pour le collège Employeurs : Joëlle Flnez - joelle.finez@gmail.com

Les organisations syndicales de la Branche vétérinaire signataires